



**POLITIQUE DE SOUTIEN
AUX PROJETS
STRUCTURANTS POUR
AMÉLIORER LES MILIEUX
DE VIE**

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
Volet 2- Soutien à la
compétence de
développement local et
régional des MRC
2020-2025

Municipalité régionale de comté
de Rivière-du-Loup

Adoptée le 18 mars 2021
Résolution numéro 2021-03-115-C

ÉVALUATION DU PROJET

A- ADMISSIBILITÉ AU FONDS

Dans le cas où l'un ou l'autre des critères de cette section n'est pas respecté, le financement du projet n'est pas possible.

☞ **Critère 1**

Le projet s'inscrit-il à l'intérieur des champs d'intervention ou des orientations privilégiées par la MRC dans son plan de travail lié à ce fonds?

☞ **Critère 2**

Le projet est-il porté par un ou des organismes admissibles?

☞ **Critère 3**

Le projet comprend-il des dépenses admissibles?

Le projet comprend-il des dépenses non admissibles?

Le projet répond-t-il, s'il y a lieu, aux règles d'adjudication des contrats?

☞ **Critère 4**

Le projet engage-t-il une mise de fonds du milieu de 20 % minimum? (monétaire et/ou non monétaire)

Si non, quelles en sont les raisons?

POUR LES PROJETS DÉPOSÉS À TITRE DE PROJET TERRITORIAL

☞ **Critère 5 :**

Projet dont les retombées sont au bénéfice des populations d'au moins 7 municipalités et plus des municipalités rurales.

ou

Projet qui est reconnu comme infrastructure régionale, par la MRC.

B- ÉVALUATION DU PROJET

NATURE DU PROJET

1. Le projet implique-t-il ou touche-t-il plusieurs municipalités? Coopération intermunicipale ou complémentarité rurale-rurale ou rurale-urbaine	/ 10
2. Le projet implique-t-il ou touche-t-il <u>particulièrement</u> les groupes cibles du plan de travail de la MRC (jeunes, jeunes familles et personnes issues de l'immigration)? (pointage possible : 0 ou 5 points)	/ 5
3. Le projet s'inscrit-il dans les planifications <u>locales</u> concernées ou permet-il de relever un enjeu <u>local</u> ? Vision / cohérence	/ 10
Sous-total	/ 25

Barème pour la question 1 seulement : une distinction est faite entre « impliquer » et « toucher ».

Critères	Pointage
COOPÉRATION INTERMUNICIPALE* (un maximum de 5 points peut être accordé)	
Ne touchant ou n'impliquant aucune autre municipalité rurale	0
<u>Touchant</u> 2 municipalités rurales et plus	3
<u>Impliquant</u> deux municipalités rurales ou plus	5

* « Touchant » veut dire que le projet a une incidence sur ces municipalités.

* « Impliquant » veut dire qu'au moins deux municipalités rurales s'impliquent dans la planification et la réalisation du projet.

COMPLÉMENTARITÉ RURALE-URBAINE (pointage possible : 0 ou 5 points)	
<u>Touchant</u> à la fois le rural et l'urbain, avec prépondérance sur le milieu rural.	5

Barème pour la question 3

Critères	Pointage
VISION/COHÉRENCE*	
Préoccupation, dimension figurant dans une planification territoriale	5
Préoccupation, dimension figurant dans une planification locale	5
Préoccupation, dimension figurant à la fois dans une planification locale et territoriale	10

FAISABILITÉ ET FINANCEMENT DU PROJET

1. Les sources de financement habituellement disponibles pour ce genre de projet ont-elles été sollicitées et contribuent-elles de façon à donner un effet levier maximal au montant qui serait consacré par ce Fonds?	/ 5
2. Le promoteur démontre-t-il qu'il a établi des partenariats (humain, financier, technique, etc.) <u>sur le plan local d'abord</u> pouvant mener à la réalisation du projet, et s'il y a lieu sur le plan territorial? Partenariat local (2,5 points) / Partenariat territorial (2,5 points) / Intersectorialité (5 points)	/ 10
3. Le projet du promoteur est-il réaliste (échéances de réalisation, structure financière, objectifs du projet, résultats et impacts souhaités, etc.)? Faisabilité / pérennité*	/ 10
Sous-total	/ 25

RETOMBÉES ET ENJEUX POUR LE MILIEU

<p>1. Le projet générera-t-il des <u>retombées structurantes</u> (économiques, attractives, sociales, communautaires, sentiment d'appartenance, etc.) <u>pour le développement du milieu rural</u> et des impacts prévisibles?</p> <p>Retombées structurantes</p>	/ 25
<p>2. Le projet favorise-t-il l'amélioration de l'environnement du milieu rural visé? (<i>Amélioration de la qualité du paysage, des espaces verts, de l'habitation. Préoccupation affichée pour limiter les impacts du projet sur les écosystèmes. Utilisation de façon optimale et efficace des ressources naturelles. Principes de préservation, de récupération, de recyclage, de réemploi. Souci d'intégration entre l'économie et l'environnement. Contribution au bien-être, à la solidarité, à la cohésion sociale.</i>)</p>	/ 10
Sous-total	/ 35

Barème pour mesurer l'amélioration de l'environnement à la question 1.

Critères	Pointage
Retombées directes sur la vitalisation de la communauté (est une solution significative aux besoins manifestés ou encore aux problèmes rencontrés par la communauté)	maximum de 6
Contribue à amoindrir le défi démographique, à favoriser l'occupation dynamique du territoire	maximum de 6
Génère un effet multiplicateur et d'entraînement sur d'autres secteurs d'activité : - agit comme levier sur la diversification de l'économie locale. - augmente une offre de services par la mise en place d'une nouvelle activité ou consolide en bonifiant un projet ou des infrastructures existantes.	maximum de 9
Crée ou consolide des emplois directs	maximum de 4

Barème pour mesurer l'amélioration de l'environnement à la question 2.

Critères	Pointage
Démonstration faite de l'amélioration de l'environnement physique	maximum de 5
Démonstration faite de l'amélioration de l'environnement humain	maximum de 5
Démonstration faite de l'amélioration de l'environnement dans les deux catégories	maximum de 10

MOBILISATION ET ENGAGEMENT DU MILIEU

<p>1. Le promoteur compte-t-il sur l'appui de la (des) municipalité(s) concernée(s) par le projet (ex. : appui, soutien, financement, etc.)?</p>	/ 5
<p>2. Le projet favorise-t-il la participation citoyenne du milieu rural, l'engagement ou la prise en charge par le milieu de son développement? Participation citoyenne</p>	/ 10
Sous-total	/ 15

**POUR RECEVOIR UN AVIS FAVORABLE,
LE PROJET DOIT RÉPONDRE AUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET AVOIR OBTENU PLUS DE 60 POINTS
À LA GRILLE D'ÉVALUATION.**